

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1980		
19 mai	— Arrêté n° 179 MFE modifiant l'arrêté n° 410 MFE du 31 décembre 1968 fixant certaines modalités d'application du décret n° 68-216 du 24 décembre 1968	406
19 mai	— Circulaire n° 4 MFE relative à la domiciliation des exportations sur l'étranger et au contrôle du rapatriement de leur produit	406

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1980		
23 mai	— Arrêté n° 816 MTFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale	411
	Arrêté et décisions portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégration, titularisations, détachements, révocation, acceptation de démissions, cessation définitive de fonctions pour limite d'âge, reprise de service, licenciements, admission à la retraite, rectificatifs à de précédents arrêtés portant licenciement, admission à la retraite et suspension de fonctions	411

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

	Arrêté interministériel portant admission	418
--	---	-----

MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET
DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

23 mai	— Décision n° 98/MPRA-DGPD-DFCEP portant autorisation de paiement d'une somme au trésorier-payeur	418
2 juin	— Décision n° 101/MPRA/DGPD/DFCEP portant autorisation de paiement d'une somme au trésorier-payeur	418

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT RURAL

1980		
25 avril	— Arrêté n° 3 MAR précisant la zone d'intervention du chef du casernement de Naboulgou	418

DIVERS

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1980		
20 mai	— n° 201/MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Lawson Body (Innocent)	419
20 mai	— Arrêté n° 202/MFE-CR portant concession de pension de retraite à M. Kwaku Kodjo (Ignace)	419
20 mai	— Arrêté n° 203-MFE-DOM portant annulation de l'occupation temporaire du domaine public de l'Etat accordée à M. Prince Agbodjan Séwa par arrêté n° 275/MFE/DOM du 8 août 1974	420
22 mai	— Arrêté n° 204/MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Bola Akrolassoga	419
28 mai	— Arrêté n° 206/MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Sonokpon Kodjogan	420
juin	— Arrêté n° 208/MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kponoume Kouaovi Ayawo	420
3 juin	— Arrêté n° 210/MFE-CR rapportant les arrêtés n°s 269 et 83/MFE/CR des 28 juillet 1975 et 23 février 1976 accordant remises gracieuses à certains fonctionnaires togolais ayant antérieurement servi à l'étranger	420
3 juin	— Arrêté n° 211/MFE-CR rapportant les arrêtés n°s 343 52, 70 et 71/MFE/CR des 29 août 1979, 19 février et 3 mars 1980 portant application des dispositions de l'article 58-III 3e alinéa de la loi n° 63-18 du 21 novembre 1963 sur le régime des pensions à certains fonctionnaires togolais ayant antérieurement servi à l'étranger	420

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture de lois de matériel au service des Travaux publics)	421
Récépissés de déclaration d'association	421
Société nationale d'investissement et fonds annexes (Bilans aux 30 septembre 1978 et 30 septembre 1979)	422
Avis nécrologiques	421
Avis de perte de titre foncier	421

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

D E C R E T S

DECRET N° 80-144 du 13 mai 1980 portant modification du Code des Investissements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du congrès et du conseil national du rassemblement du peuple togolais;

Vu les articles 15, 32 et 34 de la constitution;

Vu l'ordonnance n° 78-6 du 1er février 1978 portant réaménagement du code des investissements,

D E C R E T E :

Article premier — Les articles 43 et 44 de l'ordonnance n° 78-6 du 1er février 1978 susvisés, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 43 — La composition du comité de contrôle des investissements est ainsi fixée :

Président — le ministre du Plan ou son représentant,

Membres — le ministre de l'Economie et des Finances, ou son représentant,

— le ministre des Mines, des Travaux publics, de l'Energie et des Ressources hydrauliques ou son représentant,

— le directeur de cabinet du président de la République ou son représentant,

— le ministre de l'Industrie et des Sociétés d'Etat ou son représentant.

Le comité peut solliciter le concours de toute autre personne choisie en raison de ses qualifications.

Article 44 — Le secrétariat du comité est assuré par la direction des Sociétés d'Economie Mixte du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat.

Art. 2 — Le présent décret, qui prend effet à la date de sa signature, sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.

Lomé, le 13 mai 1980

Général d'Armée G. Eyadéma